

Paris, le 11 octobre 2022

L'UNSA était représentée par Emilie Cerisier et Claire Latil.

Pour répondre aux inquiétudes de l'UNSA, l'administration a précisé que les sujets de formation continue seraient présentés en CSA ministériel et pourraient être soulevés dans les différents CSA « de réseau » obtenus par le MASA (CSA Alimentation, Forêt-Agriculture et Enseignement Agricole). Pour pouvoir échanger sur ces sujets, des groupes de travail seront mis en œuvre dès 2023.

Même si l'UNSA se réjouit que l'administration continue à accorder de l'importance à la formation professionnelle, ce sujet sera noyé dans des instances dont les thématiques diverses et variées ne permettront pas de débattre sur des sujets d'envergure, notamment en cas de réorganisation des services.

L'année 2022 a été marquée par l'effort sur les formations liées au label égalité-diversité du MASA, la préparation aux concours et examens et le séminaire national en région, regroupant les différents acteurs de la formation.

Pour 2023, de grands chantiers métiers seront mis en œuvre, comme la nouvelle PAC et la police sanitaire unique. Sur les chantiers transversaux, le plan de formation inclura la formation laïcité, rendue obligatoire pour tous les agents publics avant fin 2025, la formation des représentants des personnels des nouvelles instances, la construction de nouveaux parcours management et la nouvelle formation « Réagir face aux risques » pour développer une culture commune à la sécurité au travail.

Une note de service relative aux dispositifs de formation professionnelle tout au long de la carrière des personnels est en cours de finalisation. Elle reprendra tous les leviers mobilisables par les agents sur la base de 11 fiches techniques précisant à chaque fois : les objectifs, le public cible, l'encadrement juridique et les modalités d'accès sur des thématiques comme la formation continue, la préparation aux concours et examens, le bilan de compétence, le compte personnel de formation...

L'UNSA était demandeuse depuis plusieurs années de cette note de service et se félicite de l'aboutissement de ce chantier.



L'administration a présenté les formations proposées sur la plateforme interministérielle MENTOR par le MASA. Elles sont désormais au nombre de 92.

Concernant le déploiement du logiciel RenoiRH-formation et la mise en place de « Mon self mobile », depuis début 2022, plus de 10 000 demandes de formations ont été effectuées de façon dématérialisée. Avec le recul pris sur l'utilisation, plusieurs axes de travail sont prévus pour améliorer l'outil : proposer un accès à tous les agents dès leur arrivée, donner les habilitations aux responsables locaux de formation qui ne les ont pas encore et améliorer l'enregistrement des supérieurs hiérarchiques « valideurs ». Pour améliorer le suivi des formations, les codages et la saisie des thématiques vont être revus.

Une communication sera faite prochainement auprès des agents pour un rappel des modalités de recherche des formations et d'accès à l'application.

L'UNSA a profité de ce point pour aborder les difficultés de recherche des formations sur mon self mobile. L'administration a confirmé que les recherches de formation devaient se faire sur le site FORMCO et l'inscription ensuite sur « Mon self mobile ».

Paris, le 4 octobre 2022

Mesdames, Messieurs,  
Chers collègues,

Nous vivons sans doute aujourd'hui la dernière réunion du CT FORMCO dans ce format puisque, au-delà des élections professionnelles de décembre 2022, les instances de dialogue social des 3 versants de la fonction publique connaîtront de profonds changements.

L'UNSA s'est opposée à la réforme de la fonction publique d'août 2019, pressentant qu'elle dégraderait le dialogue social. Le constat est partagé aujourd'hui par de nombreuses organisations syndicales de la fonction publique : il est clair que les représentant-es des personnels ont perdu des pans entiers d'informations, d'échanges, et de régulations avec leur autorité administrative (il n'y a qu'à regarder les périmètres des CAP). Nous allons vivre un deuxième temps de réforme, prévu par la loi, qui va dans le même sens.

Aux mêmes causes les mêmes effets, nous formulons beaucoup de doutes quant à une soi-disant amélioration du dialogue social avec ce deuxième temps de réforme, mais il est vrai que le mot-clé de la loi était « simplification ». A trop simplifier, on en oublie de consulter.

Nous souhaitons cependant remercier les personnels du BFCDG qui ont œuvré tout au long de ce mandat pour que nous disposions de documents clairs, nécessaires à notre information, et aux échanges.

Nous reviendrons dans le cours de nos échanges sur quelques points.

Cependant, nous souhaitons d'ores et déjà attirer l'attention sur un point qui touche à un problème spécifique d'organisation pour la partie enseignement : l'établissement du plan national de formation par année civile. Cette organisation calendaire ne correspond pas du tout au rythme de l'année scolaire ; les personnels des établissements n'ont pas de marge de manœuvre pour anticiper des formations qui sortent en janvier, et les formations proposées à cette date sont fragilisées, car elles peinent à faire le plein.

Cette organisation est sans doute due à des contraintes de validations budgétaires, mais elle mériterait malgré tout qu'on s'y intéresse de près pour voir quelles pistes seraient possibles pour la faire évoluer.

Enfin, un focus sur la Santé des Végétaux s'impose : comme vous le savez, le nouveau Règlement Santé des Végétaux mis en œuvre depuis décembre 2019 prévoit une responsabilité plus importante des opérateurs qui doivent assurer la surveillance des végétaux grâce aux formations/informations distribuées par les agents des DRAAF. Or, ces mêmes agents réclament depuis plusieurs années des formations, notamment sur le Passeport Phytosanitaire. Aujourd'hui, ces agents sont formés en interne grâce à du tuilage, quand celui-ci est possible, voire en inter-régionale et il y a une vraie perte de compétences sur ce domaine qui nécessite donc un vrai programme de formation.

Merci.